



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201089-20250224-202502-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Département de la Loire

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025
DELIBERATION N° 202502-08**

Nombre de Conseillers :

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre d'absent(s) : 5

Nombre de membres présent(s) : 10

Nombre de pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 FEVRIER 2025

Étaient présents : DESTRAS Christophe ; Michel RIBBA ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; MBOCK Eléazar ; BOURGIN METTON Nadine ; DUMOULIN Denise ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CROZIER Julien ;

Etaient absents excusés : GARNIER Léo ; CLUZEL Sylvain ; CRETON Cécile

Avaient donné procuration : CHEVROT Christine à RIBBA Michel ; LAGARDE Elisabeth à DESTRAS Christophe

Secrétaire de séance : BOURGIN METTON Nadine

Objet : ROUTE D'UNIAS – AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE LE LONG D'UN CHEMIN DE RANDONNEE
DEMANDE DE SUBVENTION – FOND DE SOUTIEN LFa

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de L'Hôpital-Le-Grand souhaite aménager, en vue du projet de création d'un circuit de randonnée sur les 3 communes d'Unias de CRAINTILLEUX et de L'Hôpital-Le-Grand, un espace de repos pour les randonneurs.

Considérant que cette espace est non aménagée et qu'il se trouve à l'entrée de la commune à l'intersection de la route d'Unias et de la rue Froide.

Considérant qu'il a lieu d'embellir ce secteur reliant deux voies sur lesquels d'important travaux de voiries ont été réalisés.

Un devis a été sollicité à l'entreprise BAYLE TP de L'HOPITAL LE GRAND.

Le montant de ce devis est de 1554,00 euros TTC (1295,00 euros HT).

Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 13 735 € (enveloppe n°2 – montant attribué identique à chaque commune) mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien.

Il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Retenir le devis de l'entreprise BAYLE TP d'un montant de 1554,00 euros TTC (1295,00 euros HT).

D'autoriser le maire à solliciter un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°2) en vue de participer au financement d'un aménagement le long d'un chemin de randonnée à l'entrée de la commune intersection rue Froide route d'Unias , à hauteur de 646 € maximum

Autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et notamment le devis et la demande de subvention.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir le devis de l'entreprise BAYLE TP pour un montant de 1554,00 euros TTC (1295,00 euros HT)
- D'autoriser le maire à solliciter un fond de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe numéro 2) en vue de participer au financement d'un aménagement le long d'un chemin de randonnée à l'entrée de la commune intersection rue Froide route d'Unias, à hauteur de 646,00 euros.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et notamment le devis et la demande de subvention.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A L'Hôpital-Le-Grand, le 25 février 2025

Le Maire,

Christophe DESTRAS

Le secrétaire,

BOURGIN METTON Nadine